

De nouvelles restrictions sont mises en place suite à l'instauration d'un confinement national jusqu'au 1er décembre minimum. Une attestation dérogatoire est à remplir pour tout déplacement lié à l'activité professionnelle, motif médical ou familial, démarche administrative, courses, promenade...



ADMINISTRATIONS

- Tous les accueils de la collectivité fonctionnent et sont ouverts aux horaires habituels. Privilégier la prise de rendez-vous au 02 41 30 02 65 (standard unique).
- Agences postales : ouvertes au public.
- Déchetteries de Mauges Communauté ouvertes



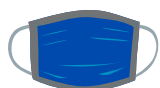
ENFANCE - JEUNESSE

- Maison de l'enfance : ouverte au public.
- RAM : les matinées rencontres sont annulées. Prise de rendez-vous par téléphone au 02 41 70 97 05 ou à ram@montrevaultsurevre.fr
- Multi-accueil, accueils périscolaire et de loisirs : fonctionnement normal.
- École : fonctionnement normal.



LIEUX PUBLICS

- Rassemblement public interdit.
- Parcs et sentiers accessibles dans la limite d'une heure maximum par jour.
- Lieux de culte et cimetières ouverts.
- Cérémonies religieuses interdites excepté pour les sépultures dans la limite de 30 personnes et 6 personnes pour les mariages.



PORT DU MASQUE

- Le port du masque est obligatoire en extérieur dans l'espace public partagé ainsi que dans les lieux clos à partir de 11 ans.
- Mesure étendue aux enfants dès 6 ans à l'école.



SOLIDARITÉS

- Maintien du service communal du portage des repas.
- Mise à disposition d'un registre de personnes isolées, vulnérables ou en grande solitude, pour un suivi téléphonique.
- Pour toute demande d'aide, se rapprocher du pôle social-emploi au 02 41 30 06 32 ou se rendre dans sa mairie de proximité.
- Visites autorisées dans les EHPAD
- Transport solidaire : se rapprocher de sa mairie de proximité.



CULTURE - TOURISME

- Gîtes de la Barbotine : hébergements ouverts pour les travailleurs.
- Bibliothèques et ludothèque : fermeture jusqu'à nouvel ordre.
- École de musique : fermeture jusqu'à nouvel ordre.



LOISIRS - SPORTS

- Salles de convivialité fermées.
- Gymnases et salles de sports fermés.
- Pratique sportive individuelle autorisée sur l'espace public dans la limite d'une heure maximum par jour.



COMMERCES

- Cafés, bars et restaurants fermés.
- Commerces de premières nécessités ouverts.
- Marchés alimentaires ouverts.



Pour connaître l'évolution de la situation en temps réel :

- consultez notre site internet sur www.montrevaultsurevre.fr
- suivez-nous sur les réseaux sociaux

